



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_058
Matière 7.10.2

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Tarifs de la piscine municipale Nage&Ô

Rapporteur : Vincent Blanchard, Adjoint au Sport

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité renouvelle la saison de l'espace aquatique NAGE&Ô avec une ouverture public les weekends à partir du 30 mai 2026 et tous les jours sur toute la saison estivale (juillet-août). Il est proposé de reconduire la grille tarifaire 2025 pour cette saison 2026 et suivantes.

Rappel des tarifs 2025 :

	Entrée unitaire	Forfait de 10 entrées	Formule famille (Deux adultes et deux enfants ou un adulte et trois enfants)
Adultes	4 €	35 €	10 €
Usagers de 3 à 25 ans + personne en situation de handicap, demandeur d'emploi et étudiant	2.50 €	20 €	
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	
Carte horaire adulte 10 heures	30 €		
Proposition tarif groupe (entité associative ou morale) constitué de plus de 8 personnes	Tarif unique 2 euros/personne		

Il est rappelé que les tickets à l'unité ne sont valables que le jour de leur achat et que les badges délivrés pour les forfaits ne sont valables que pour la saison en cours. Les tickets et badges non utilisés ou partiellement utilisés à la fin de la saison ne sont pas remboursables (cf. Délibération n°201-134 en date du 30 août 2017).

Lors de la fête de la piscine qui se déroule tous les ans, conformément à la délibération n°2017-133, en date du 30 août 2017, l'accès à la piscine sera gratuit ce jour-là.

Le nombre de baigneurs devra toutefois être conforme à l'arrêté municipal portant règlement intérieur.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT la nécessité de reconduire la grille tarifaire pour la saison 2026 et suivantes

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **APPROUVE** la reconduction des tarifs de la piscine municipale NAGE&Ô pour l'année 2026 et suivantes.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

